

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« Valorisation des commerces de Nouméa sur le portail numérique de la gare maritime de croisière (Free WIFI et bornes interactives) »

OFFRE À REMETTRE **AU PLUS TARD LE 6 OCTOBRE 2023**  
À 16<sup>h</sup>00 PAR VOIE NUMERIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE :

*Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie,*

**gare-maritime@cci.nc**

La CCI-NC, Nouvelle Calédonie Tourisme et le Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie avisent les commerçants de Nouméa qu'ils lancent en partenariat une offre de référencement **gratuit** de leur activité sur le portail numérique de la gare maritime de Nouméa (terminal de croisière) aux conditions particulières suivantes :

### **1 - Mode de passation**

Procédure libre sans mise en concurrence.

### **2 - Objet**

Mise en avant des commerces accueillant la clientèle touristique de croisière sur le portail numérique (Free WIFI et bornes interactives) déployé à la gare maritime de Nouméa.

### **3. Critères d'admissibilité**

Les commerçants intéressés devront répondre aux critères suivants :

- Commerce implanté en centre-ville, quartier latin, Port Plaisance, baie des citrons et Anse Vata.
- Commerce proposant à la clientèle de croisiéristes une offre promotionnelle « attractive » et précise valable pour une durée minimale de 6 mois.
- Commerce proposant des produits adaptés à cette typologie de clients.

### **4. Modalité de présentation des offres**

Le commerçant intéressé remettra, exclusivement par voie numérique à l'adresse électronique de la gare maritime indiquée ci-dessus et comportant la mention « AMI Portail numérique de la gare maritime de Nouméa », les pièces suivantes :

Le dossier de pré-inscription :

1. Une présentation synthétique du commerce.
2. Un extrait RIDET datant de moins de 6 mois.
3. Le descriptif de l'offre promotionnelle dédiée aux croisiéristes.

## **5. Critères d'attribution :**

A l'issu, la CCI-NC analysera chaque offre conformément aux dispositions énoncées à l'article 3 du présent AMI.

La CCI-NC retiendra les offres jugées conformes aux critères d'admissibilité. Elle transmettra ces offres aux partenaires pour décision finale de référencement du candidat sélectionné.

Il sera conclu avec les commerçants sélectionnés une convention à titre gracieux pour promouvoir leurs offres commerciales destinées à la clientèle touristique des croisiéristes à l'escale de Nouméa sur le portail numérique déployé à la gare maritime.

La CCI-NC, Nouvelle-Calédonie Tourisme et le Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie se réservent le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

## **6 - Modalités d'obtention du dossier et renseignements :**

Les commerçants intéressés peuvent retirer le dossier de pré-inscription et obtenir des renseignements complémentaires, sur demande formulée par mail à l'adresse suivante :

[gare-maritime@cci.nc](mailto:gare-maritime@cci.nc)

Contact du référent de la CCI-NC pour ce projet : Frédéric Prentout, 24 31 32 ou au 76 17 70 ou [f.prentout@cci.nc](mailto:f.prentout@cci.nc)